

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1807

23 juillet 2008

SOMMAIRE

Agence S.K. S.à r.l.	86711	Greenhouse Berlin I S.à r.l.	86733
Alcove Holdings Europe S.à r.l.	86715	Hera Sicav	86710
Armel S.A.	86692	Hermina Holding S.A.	86692
ARPEGIA Conseil S.A.	86710	HR Media S.A.	86727
Arquinos AG	86690	Hydinvest S.A.	86730
AVR Partners	86691	Kodiak Europe Holdings S.A.	86714
Axiome Consulting S.A.	86732	Le Requin	86694
B2 Holding S.A.	86692	Lion Capital Markets S.A.	86691
Braci Holding S.A.	86693	London Acquisition Luxco S.à r.l.	86731
C.C.F. S.A.	86713	Luxinterimmo S.A.	86730
Chimpex S.A.	86697	Luxinterimmo S.A.	86731
Colcos S.A.	86693	Luxinterimmo S.A.	86732
Cologne Holding S.A.	86690	Mastinvest Holding S.A.	86712
Coralis S.A.	86715	Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l.	86736
CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A.	86711	Nova Troisième S.A.	86694
CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A.	86712	Opera-Immo S.A.	86729
Danim S.A.	86713	Paraty Consulting S.A.	86713
De Agostini Invest S.A.	86700	Polena S.A.	86736
DeA Participations S.A.	86698	Property Concept S.à r.l.	86734
DIAMAN Sicav	86711	Proxima Investments Sicav	86697
Discovery S.A.	86697	Réalisations Immobilières Strassen S.à r.l.	86714
Europanel Sicav	86734	Sando Luxemburgo S.à r.l.	86735
Europa Verde S.A.	86690	Stugalux S.A.	86714
Exor Group	86733	SYLIS GLOBAL SERVICES Luxembourg S.A.	86711
Ficus S.A.	86694	SYLIS PSF Luxembourg S.A.	86710
Finasset S.A.	86712	Tolka Invest S.A. Holding	86729
Fretless Investments S.à r.l.	86704	TreeTop Asset Management S.A.	86736
Galante S.à r.l.	86732	Valartis Alternative Investment Fund	86696
GENERALI LUXEMBOURG, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances	86700	Vialca S.A.	86729
Gera-Home S.à r.l.	86735	Vianta S.A.	86693
Global Investment Solutions S.A.	86711	Woodimmo S.A.	86728
Globe Maritime Properties S.A.	86714		
Green Bear S.A.	86691		

Cologne Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 28.546.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 août 2008 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2007 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008086034/655/16.

Europa Verde S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 29.700.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 août 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur pour les exercices 2006 et 2007
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes des exercices 2006 et 2007
3. Affectation du résultat des exercices 2006 et 2007
4. Décharge à accorder au liquidateur
5. Divers

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2008088278/296/16.

Arquinos AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 52.754.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 11 août 2008 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Reconduction de M. Eric MAGRINI dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Reconduction de M. Philippe TOUSSAINT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Reconduction de M. Pietro LONGO dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014
9. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

10. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008090088/29/26.

Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Vous êtes invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra par-devant notaire le *11 août 2008* à 16.00 heures au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, afin de prendre part au vote de l'agenda suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 9 des statuts de la Société;
2. Démission du commissaire;
3. Nomination du réviseur d'entreprises;
4. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008089314/1273/16.

Lion Capital Markets S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.869.

Due to lack of quorum to act on the item of the agenda regarding article 100, the Annual General Meeting held on June 27, 2008 could not validly act on said item.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *August 27, 2008* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will be validly passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008090083/795/17.

AVR Partners, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.496.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *8 août 2008* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008090085/534/16.

Armel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 51.296.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 août 2008 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008090087/29/17.

B2 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 94.215.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 août 2008 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Augmentation du nombre d'administrateurs de trois à quatre.
6. Nomination de M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008090090/29/20.

Hermina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 6.611.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 3 septembre 2008 à 11:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège.
2. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008 n'a pas pu délibérer valablement sur l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008090096/1267/15.

Braci Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, 11 août 2008 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008090093/29/18.

Colcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.548.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 août 2008 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008090094/29/18.

Vianta S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 9.915.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi le 3 septembre 2008 à 11:40 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Transfert de siège.
2. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008 n'a pas pu délibérer valablement sur l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008090098/1267/15.

Ficus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.103.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 26 juin 2008, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 26 août 2008 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008090100/795/18.

Le Requin, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.068.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 5 août 2008 à 10.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2007;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2007;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007;
4. Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
6. Divers.

Les Administrateurs.

Référence de publication: 2008082694/536/21.

Nova Troisième S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.593.

L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand - Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

DE AGOSTINI S.p.A., société de droit italien (Società Per Azioni), ayant son siège social à 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italie, inscrite auprès du Registro delle Imprese di Novara, sous le numéro 02010930036, ci-après dénommée l'"Actionnaire Unique" ou "DeA S.p.A.".

L'Actionnaire Unique est ici représenté par M. Emile De Demo, ayant son adresse professionnelle au 9-11, Grand - Rue à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Nova Troisième S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, numéro 129.593 et constituée en vertu d'un acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1767 du 21 août 2007, page 84795 (ci-après dénommée la "Société"); et

- Les statuts de la Société (les "Statuts") ont fait en dernier lieu l'objet de modifications tendant à l'augmentation du capital par acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire prénommé, le 28 septembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2779 du 1^{er} décembre 2007, page 133346.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les deux cent soixante cinq mille six cent vingt huit (265.628) actions ordinaires représentant l'intégralité du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

1. Première résolution

L'Actionnaire Unique approuve le projet de fusion par absorption par De Agostini Invest S.A. (dénommée ci-après la "Société Absorbante"), société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, numéro 111.253, de la Société et de DeA Participations S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 116.440 (dénommée ci-après "DeA Participations" ensemble avec la Société les "Sociétés Absorbées"), dans la forme approuvée et signée par le Conseil d'Administration de la Société en date du 20 mai 2008, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1274 en date du 26 mai 2008, page 61116 (le "Projet de Fusion") et décide de procéder à la fusion par absorption de la Société au sens des articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'universalité du patrimoine, actif et passif de la Société, sans exception ni réserve, à la Société Absorbante.

2. Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le rapport d'échange des actions tel que proposé dans le Projet de Fusion et dans le rapport du Conseil d'administration établi conformément à l'article 265 de la Loi et plus particulièrement le ratio de conversion attribué aux actionnaires selon lequel, pour les deux-cent soixante cinq mille six cent vingt-huit (265.628) actions ordinaires détenues dans la Société, l'Actionnaire Unique recevra un million cinquante deux mille deux cent vingt deux (1.052.222) nouvelles actions dans la Société Absorbante et conscient du risque de se voir attribuer plus ou moins que la contre - valeur de sa quote - part dans la Société, décharge expressément le Conseil d'Administration, les experts, les conseils et le notaire instrumentant de toute responsabilité relative aux répartitions des actions.

En outre, il est noté que les actionnaires de DeA Participations recevront en contrepartie des cinq-cent cinquante mille (550.000) actions détenues dans DeA Participations, 3.367.683 (trois millions trois cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt trois) nouvelles actions dans la Société Absorbante, de sorte que l'actionnariat de la Société Absorbante sera au jour de l'effet légal de la Fusion réparti comme suit:

Actionnaires	Nombres d'actions détenues
DeA S.p.A.	4.842.702
Marco Drago	3
Total	4.842.705

3. Troisième résolution

L'Actionnaire Unique approuve les dates d'effet de la fusion pour les besoins comptables et fiscaux proposées dans le Projet de Fusion, à savoir:

- le 1^{er} janvier 2008 comme date à laquelle les opérations de la Société seront considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante; et

- le 1^{er} avril 2008 comme date à laquelle les opérations de DeA Participations seront considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

En conséquence l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société, sans exception ni réserve, est par suite de sa dissolution sans liquidation transféré, dans l'état où il se trouve à la date de la fusion définitive à la Société Absorbante avec effet à la date du 1^{er} janvier 2008 pour les besoins comptables et fiscaux, tel qu'il a été convenu entre les parties.

La fusion entre la Société et la Société Absorbante se fera à la valeur de marché du patrimoine de la Société.

4. Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique déclare avoir pris connaissance des comptes annuels au 31 décembre 2007 de la Société Absorbante sur base desquels a été calculé le rapport d'échange relatif aux actions détenues dans la Société.

5. Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique constate qu'au 31 décembre 2007, la Société n'a pas d'engagements hors bilan.

6. Sixième résolution

L'Actionnaire Unique déclare avoir pris connaissance des comptes intermédiaires au 31 mars 2008 de la Société Absorbante et de DeA Participations établis pour les besoins du calcul d'échange relatif aux actions détenues dans DeA Participations tel qu'arrêtés dans le Projet de Fusion.

7. Septième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le rapport commun aux Sociétés Absorbées et à la Société Absorbante établi en date du 3 juin 2008 conformément à l'article 266 de la Loi par l'expert indépendant Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises agréé, nommé par le Président de la chambre commerciale du Tribunal d'arrondissement en date du 23 mai 2008, et qui conclut comme suit:

"Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, rien ne nous permet de croire que le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion n'est pas raisonnable et pertinent et que les méthodes d'évaluation suivies pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates ou justifiées par les circonstances."

8. Huitième résolution

L'Actionnaire Unique constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la Loi.

9. Neuvième résolution

L'Actionnaire Unique constate que la Société cessera d'exister de plein droit et que ses actions seront annulées, lorsque seront intervenues en date de ce jour, ou à toute autre date, les décisions d'approbation du Projet de Fusion prises par l'assemblée générale des actionnaires de DeA Participations et de la Société Absorbante.

Dans la mesure où le passif de la Société a été entièrement transféré à la Société Absorbante, la Société est dissoute sans procédure de liquidation.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA CLOTURE EST PRONONCEE.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare qu'il est en mesure de vérifier et d'attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société ainsi que du projet de fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: Emile De Demo, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 09 JUILLET 2008. Relation: EAC/2008/9146. - Reçu douze euros, 12,-€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008089500/219/107.

(080105372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Valartis Alternative Investment Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement Valartis Alternative Investment Fund a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Pour Valartis Alternative Investment Management Company S.à r.l.

Société de gestion

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008087337/1092/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04577. - Reçu 94,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Discovery S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 28.991.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le *31 juillet 2008* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008085774/1023/16.

Chimpex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.777.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le *1^{er} août 2008* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008084604/29/17.

Proxima Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.182.

The shareholder's of the Sicav are convened to:

ANNUAL SHAREHOLDER'S MEETING

to be held on *July 31st, 2008* at 2:00 p.m at the registered office of the Company

Agenda:

- Approval of the Report of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
- Approval of the Financial Statements as at March 31, 2008;
- Allocation of results;
- Discharge to the Directors and to the Independent Auditor;
- Statutory Elections;
- Miscellaneous.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with:

For the Luxembourg:

Fortis Banque de Luxembourg S.A.
50, Avenue J.F Kennedy

L-2951 Luxembourg
For Italy:
SGSS SpA
Maciachini Center Mac 2
I-20159 Milano
Italy

The shareholder's wishing to be represented at this assembly can obtain a proxy with the same organism.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008085784/8249/29.

DeA Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.440.

L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

DE AGOSTINI S.p.A., société de droit italien (Società Per Azioni), ayant son siège social à 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italie, inscrite auprès du Registro delle Imprese di Novara, sous le numéro 02010930036, ci-après dénommée l'"Actionnaire Unique" ou "DeA S.p.A."

L'Actionnaire Unique est ici représenté par M. Emile De Demo, ayant son adresse professionnelle au 9-11, Grand-Rue à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- DeA Participations S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 116.440 et constituée en vertu d'un acte reçu par M^e Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch en remplacement de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 mai 2006 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1190 du 19 juin 2006, page 57108 (ci-après dénommée la "Société"); et

- Les statuts de la Société (les "Statuts") ont fait l'objet d'une dernière modification en vertu d'un acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire prénommé, le 27 octobre 2006 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2 du 3 janvier 2007, page 79.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les cinq cent cinquante mille (550.000) actions ordinaires représentant l'intégralité du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

1. Première résolution

L'Actionnaire Unique approuve le projet de fusion par absorption par De Agostini Invest S.A. (dénommée ci-après la "Société Absorbante"), société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, numéro 111.253, de la Société et de Nova Troisième S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 129.593 (dénommée ci-après "Nova 3" ensemble avec la Société les "Sociétés Absorbées"), dans la forme approuvée et signée par le Conseil d'Administration de la Société en date du 20 mai 2008, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1274 en date du 26 mai 2008, page 61121 (le "Projet de Fusion") et décide de procéder à la fusion par absorption de la Société au sens des articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'universalité du patrimoine, actif et passif de la Société, sans exception ni réserve, à la Société Absorbante.

2. Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le rapport d'échange des actions tel que proposé dans le Projet de Fusion et dans le rapport du Conseil d'administration établi conformément à l'article 265 de la Loi et plus particulièrement le ratio de conversion attribué aux actionnaires selon lequel, pour les cinq cent cinquante mille (550.000) actions ordinaires détenues dans la Société, l'Actionnaire Unique recevra trois millions trois cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt trois (3.367.683) nouvelles actions dans la Société Absorbante et conscient du risque de se voir attribuer plus ou moins que la contre - valeur de sa quote - part dans la Société, décharge expressément le Conseil d'Administration, les experts, les conseils et le notaire instrumentant de toute responsabilité relative aux répartitions des actions.

En outre, il est noté que les actionnaires de Nova 3 recevront en contrepartie des deux cent soixante-cinq mille six cent vingt-huit (265.628) actions détenues dans Nova 3, un million cinquante deux mille deux cent vingt deux (1.052.222) nouvelles actions dans la Société Absorbante, de sorte que l'actionnariat de la Société Absorbante sera au jour de l'effet légal de la Fusion réparti comme suit:

Actionnaires	Nombres d'actions détenues
DeA S.p.A.	4.842.702
Marco Drago	3
Total	4.842.705

3. Troisième résolution

L'Actionnaire Unique approuve les dates d'effet de la fusion pour les besoins comptables et fiscaux proposées dans le Projet de Fusion, à savoir:

- le 1^{er} janvier 2008 comme date à laquelle les opérations de Nova 3 seront considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante; et
- le 1^{er} avril 2008 comme date à laquelle les opérations de la Société seront considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

En conséquence l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société, sans exception ni réserve, est par suite de sa dissolution sans liquidation transféré, dans l'état où il se trouve à la date de la fusion définitive à la Société Absorbante avec effet à la date du 1^{er} avril 2008 pour les besoins comptables et fiscaux, tel qu'il a été convenu entre les parties.

La fusion entre la Société et la Société Absorbante se fera à la valeur de marché du patrimoine de la Société, excepté pour 308.323 actions dans Assicurazioni Generali S.p.A acquises par la Société le 26 septembre 2006 au prix global de EUR 8.592.758,04 qui seront transmises à leur valeur comptable.

4. Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique approuve les comptes intérimaires de la Société au 31 mars 2008 et déclare avoir pris connaissance des comptes intérimaires de la Société Absorbante au 31 mars 2008 établis pour les besoins du calcul du rapport d'échange relatif aux actions détenues dans la Société tel qu'arrêtés dans le Projet de Fusion.

5. Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique constate qu'au 31 mars 2008, la Société a un engagement hors bilan à savoir un contrat d'échange ("swap") relatif à des actions cotées (le "Contrat d'Echange") et que postérieurement à l'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos au 31 octobre 2007 approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 14 décembre 2007 et à la suite de discussions avec les autorités fiscales, la Société a enregistré une provision fiscale pour les impôts sur les revenus de EUR 1.008.000 qui n'apparaissent pas dans les comptes clôturés au 31 octobre 2007. Cette provision est dûment reflétée dans la situation au 31 mars 2008.

6. Sixième résolution

L'Actionnaire Unique approuve, expressément les événements ci-après intervenus après le 31 mars 2008 mais avant publication du Projet de Fusion:

- la Société a payé un montant de 6 millions d'euro d'intérêts en relation avec le Contrat d'Echange;
- la Société a remboursé un montant de 24,8 millions d'euro en relation avec un prêt intragroupe accordé par l'Actionnaire Unique; et
- la Société a perçu au mois de mai 2008 des dividendes sur la participation détenue dans la société Assicurazioni Generali S.p.A.

7. Septième résolution

L'Actionnaire Unique déclare avoir pris connaissance des comptes annuels au 31 décembre 2007 de la Société Absorbante et de Nova 3 sur base desquels a été calculé le rapport d'échange relatif aux actions détenues dans Nova 3 tel qu'arrêtés dans le Projet de Fusion.

8. Huitième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le rapport commun aux Sociétés Absorbées et à la Société Absorbante établi en date du 3 juin 2008 conformément à l'article 266 de la Loi par l'expert indépendant Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises agréé, nommé par le Président de la chambre commerciale du Tribunal d'arrondissement en date du 23 mai 2008, et qui conclut comme suit:

"Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, rien ne nous permet de croire que le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion n'est pas raisonnable et pertinent et que les méthodes d'évaluation suivies pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates ou justifiées par les circonstances."

9. Neuvième résolution

L'Actionnaire Unique constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la Loi.

10. Dixième résolution

L'Actionnaire Unique constate que la Société cessera d'exister de plein droit et que ses actions seront annulées, lorsque seront intervenues en date de ce jour, ou à toute autre date, les décisions d'approbation du Projet de Fusion prises par l'assemblée générale des actionnaires de Nova 3 et de la Société Absorbante.

Dans la mesure où le passif de la Société a été entièrement transféré à la Société Absorbante, la Société est dissoute sans procédure de liquidation.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA CLOTURE EST PRONONCEE.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare qu'il est en mesure de vérifier et d'attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société ainsi que du projet de fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Emile De Demo, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 09 JUILLET, 2008, Relation: EAC/2008/9145. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Releveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008089504/219/124.

(080105353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

GENERALI LUXEMBOURG, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 47.774.

—
Acte constitutif publié à la page 17975 du Mémorial C N ° 375 du 3 octobre 1994.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/2008.

GENERALI LUXEMBOURG S.A.

Rue Thomas Edison, 3, L-1445 Strassen

Signature

Référence de publication: 2008087139/2401/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03930. - Reçu 133,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080100004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

De Agostini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.253.

—
L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand - Duché de Luxembourg, soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de De Agostini Invest S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.253 et constituée en vertu d'un acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, le 13 octobre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 197 du 27 janvier 2006, page 9430 et dont les statuts ont fait l'objet de modifications tendant à l'augmentation du capital et au changement de la dénomination par acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire à Lu-

xembourg, le 6 décembre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 817 du 24 avril 2006, page 39175 (dénommée ci-après la "Société").

L'assemblée est présidée par M. Emile De Demo, lequel désigne comme secrétaire M. Giovanni Chiacchio, les deux ayant leur adresse professionnelle au 9-11, Grand - Rue à Luxembourg.

L'assemblée choisit également comme scrutateur, Mme Manuela Dias Marques, ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée régulièrement.
- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires de ceux représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.
- Que resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, paraphées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.
- Qu'il résulte de la liste de présence ci-annexée que les quatre cent vingt-deux mille huit cents (422.800) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée.
- Que la présente assemblée générale extraordinaire réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.
- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Approbation du projet de fusion par absorption par la Société de Nova Troisième S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 129.593 (dénommée ci-après "Nova 3") et de DeA Participations S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 116.440 (dénommée ci-après "DeA Participations" ensemble avec Nova 3 les "Sociétés Absorbées"), dans la forme approuvée et signée par le Conseil d'Administration de la Société en date du 20 mai 2008, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1274 en date du 26 mai 2008, page 61110 (le "Projet de Fusion") et décide de procéder à la fusion par absorption des Sociétés Absorbées au sens des articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'universalité du patrimoine, actif et passif des Sociétés Absorbées, sans exception ni réserve, à la Société;
- 2) Approbation du rapport d'échange de la fusion ainsi que décharge expresse donnée au Conseil d'Administration, aux experts, aux conseils et au notaire instrumentant de toute responsabilité relative aux répartitions des actions;
- 3) Décharge expresse accordée par l'actionnaire minoritaire de la Société au Conseil d'Administration, aux experts, aux conseils et au notaire instrumentant de toute responsabilité relative à la méthode d'évaluation des patrimoines de la Société et des Sociétés Absorbées et au calcul du rapport d'échange des actions et partant renonciation à demander une indemnité ou toutes autres sommes dans le cadre de la présente fusion;
- 4) Approbation de la date d'effet de la fusion pour les besoins comptables et fiscaux;
- 5) Approbation de réaliser la fusion à la valeur de marché du patrimoine des Sociétés Absorbées, excepté pour les 308.323 actions dans Assicurazioni Generali S.p.A acquises par DeA Participations le 26 septembre 2006 au prix global de EUR 8.592.758,04 qui seront transmises à leur valeur comptable nette;
- 6) Approbation des comptes intérimaires de la Société au 31 mars 2008;
- 7) Constatation des engagements hors bilan de la Société au 31 mars 2008;
- 8) Approbation des événements survenus dans le chef de la Société après le 31 mars 2008 mais avant la date de publication du Projet de Fusion;
- 9) Prise de connaissance des comptes annuels de Nova 3 au 31 décembre 2007 et des comptes intérimaires de DeA Participations au 31 mars 2008;
- 10) Approbation du rapport commun aux Sociétés Absorbées et à la Société établi en date du 3 juin 2008 conformément à l'article 266 de la Loi par l'expert indépendant Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises agréé, nommé par le Président de la chambre commerciale du Tribunal d'arrondissement en date du 23 mai 2008;
- 11) Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la Loi;
- 12) Décision d'augmenter le capital social de la Société suite à l'apport de l'entière du patrimoine des Sociétés Absorbées;
- 13) Décision de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société relatif au capital souscrit;
- 14) Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion et décide de procéder à la fusion par absorption des Sociétés Absorbées au sens des articles 261 et suivants de la Loi, par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'universalité du patrimoine, actif et passif des Sociétés Absorbées, sans exception ni réserve, à la Société.

2. Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rapport d'échange des actions tel que proposé dans le Projet de Fusion et dans le rapport du Conseil d'administration établi conformément à l'article 265 de la Loi et plus particulièrement le ratio de conversion attribué aux actionnaires des Sociétés Absorbées selon lequel,

- pour les cinq cent cinquante mille (550.000) actions ordinaires détenues dans la DeA Participations, les actionnaires de DeA Participations recevront trois millions trois cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt trois (3.367.683) nouvelles actions dans la Société;

- pour les deux cent soixante-cinq mille six cent vingt-huit (265.628) actions détenues dans Nova 3, les actionnaires de Nova 3 recevront un million cinquante deux mille deux cent vingt deux (1.052.222) nouvelles actions dans la Société, de sorte que l'actionnariat de DeA Invest sera au jour de l'effet légal de la Fusion réparti comme suit:

Actionnaires	Nombres d'actions détenues
De Agostini S.p.A.	4.842.702
Marco Drago	3
Total	4.842.705

L'Assemblée décharge expressément le Conseil d'Administration, les experts, les conseils et le notaire instrumentant de toute responsabilité relative aux répartitions des actions.

3. Troisième résolution

Monsieur Marco Drago, détenteur de 3 actions dans la Société, décharge expressément le Conseil d'Administration, les experts, les conseils et le notaire instrumentant de toute responsabilité relative à la méthode d'évaluation des patrimoines de la Société et des Sociétés Absorbées et au calcul du rapport d'échange des actions et partant renonce à demander une quelconque indemnité ou toutes autres sommes dans le cadre de la présente fusion.

4. Quatrième résolution

L'Assemblée approuve les dates d'effet de la fusion pour les besoins comptables et fiscaux proposées dans le Projet de Fusion, à savoir:

- le 1^{er} janvier 2008 comme date à laquelle les opérations de Nova 3 seront considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société; et

- le 1^{er} avril 2008 comme date à laquelle les opérations de DeA Participations seront considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société.

En conséquence l'ensemble des patrimoines actifs et passifs des Sociétés, sans exception ni réserve, sont par suite de leur dissolution sans liquidation transférés, dans l'état où ils se trouvent à la date de la fusion définitive à la Société avec effet à la date du 1^{er} janvier 2008 en ce qui concerne le patrimoine de Nova 3 et à la date du 1^{er} avril 2008 en ce qui concerne le patrimoine de DeA Participations pour les besoins comptables et fiscaux, tel qu'il a été convenu entre les parties.

5. Cinquième résolution

L'Assemblée constate que la fusion se réalisera à la valeur de marché du patrimoine des Sociétés Absorbées, excepté pour les 308.323 actions dans Assicurazioni Generali S.p.A acquises par DeA Participations le 26 septembre 2006 au prix global de EUR 8.592.758,04 qui seront transmises à leur valeur comptable nette.

6. Sixième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société au 31 mars 2008.

7. Septième résolution

L'Assemblée constate qu'au 31 mars 2008, la Société a un engagement hors bilan, à savoir un contrat d'échange ("swap") conclu initialement le 13 juin 2006 entre la Société et De Agostini S.p.A. relatif aux actions Lottomatica S.p.A. tel que renouvelé (le "Contrat d'Echange").

8. Huitième résolution

L'Assemblée approuve, expressément les événements ci-après intervenus après le 31 mars 2008 mais avant la publication du Projet de Fusion, à savoir:

- la Société a cédé à DeA Capital S.p.A. sa participation dans la société IDeA Alternative Investments S.p.A. pour un montant de 57,7 millions d'euro;

- la Société a réglé à De Agostini S.p.A. un montant total de 40,9 millions d'euro correspondant au remboursement d'une dette actionnaire, au paiement de services prestés par De Agostini S.p.A. et aux intérêts générés par le Contrat d'Echange (tel que défini ci-après);
- la Société a décidé d'un investissement de 42,5 millions d'euro (soit environ 17%) dans la société Mangas Capital Entertainment;
- la Société a décidé d'un investissement dans le fonds de droit italien DeA Co-Investment Fund pour un montant de 55 millions d'euro;
- la Société a décidé de contribuer à l'augmentation de capital dans la société de droit italien Banca Network Investimenti S.p.A. pour un montant d'environ 3 millions d'euro;
- la Société a acquis une participation dans le Groupe Argenta pour un montant de 30 millions d'euro; et
- la Société a conclu un contrat d'échange avec Nova Quatrième S.A. (anciennement Silver Duck S.A.) relatif aux actions détenues dans Lottomatica S.p.A.

9. Neuvième résolution

L'Assemblée déclare avoir pris connaissance des comptes annuels de Nova 3 au 31 décembre 2007 et des comptes intermédiaires de DeA Participations au 31 mars 2008.

10. Dixième résolution

L'Assemblée approuve le rapport commun aux Sociétés Absorbées et à la Société établi en date du 3 juin 2008 conformément à l'article 266 de la Loi par l'expert indépendant Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises agréé, nommé par le Président de la chambre commerciale du Tribunal d'arrondissement en date du 23 mai 2008, et qui conclut comme suit:

"Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, rien ne nous permet de croire que le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion n'est pas raisonnable et pertinent et que les méthodes d'évaluation suivies pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates ou justifiées par les circonstances."

11. Onzième résolution

L'Assemblée constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la Loi.

12. Douzième résolution

Suite à l'apport d'éléments du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées tel que décrit ci - dessus, l'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions cinq cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt un euro et vingt-cinq cents (EUR 5.524.881,25) de manière à le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-huit mille cinq cent euro (EUR 528.500) à six millions cinquante trois mille trois cent quatre-vingt un euro et vingt-cinq cents (EUR 6.053.381,25) par la création et l'émission de quatre millions quatre cent dix-neuf mille neuf cent cinq (4.419.905) actions sans indication de valeur nominale (les "Actions Nouvelles").

La différence entre la valeur nette des apports des Sociétés Absorbées et l'augmentation de capital (à savoir respectivement cent soixante quinze millions sept cent quinze mille trois cent quatorze euro et cinquante centimes (EUR 175.715.314,50) pour l'apport de Nova 3 et quatre cent trente-six millions cent un mille neuf cent vingt-huit euro et vingt-cinq centimes (EUR 436.101.928,25) pour l'apport de DeA Participations) est versée à un compte de réserves qui restera disponible pour toute distribution.

Les Nouvelles Actions sont intégralement souscrites par De Agostini S.p.A. à concurrence de quatre millions quatre cent dix-neuf mille neuf cent cinq (4.419.905).

Ces Actions Nouvelles sont intégralement libérées par l'apport en nature dont question ci - dessus à concurrence de cinq millions cinq cent vingt quatre mille huit cent quatre-vingt un euro et vingt-cinq cents (EUR 5.524.881,25).

13. Treizième résolution

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société relatif au capital souscrit; lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à six millions cinquante trois mille trois cent quatre-vingt un euro et vingt-cinq cents (EUR 6.053.381,25), représenté par quatre millions huit cent quarante-deux mille sept cent cinq (4.842.705) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale".

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA CLOTURE EST PRONONCEE.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit d'une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise, dans le cadre d'une fusion, par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, de deux sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne, exclusivement rémunéré par l'émission de nouvelles actions émises par une société luxembourgeoise, la Société se réfère à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, et requiert sur cette base l'exonération du droit proportionnel d'apport.

86704

Déclaration

Le notaire soussigné déclare qu'il est en mesure de vérifier et d'attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société ainsi que du projet de fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à environ six mille euros (EUR 6.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Emile De Demo, G. Chiacchio, M. Dias Marques, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 09 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9147. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008089502/219/194.

(080105436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Fretless Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.854.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. Raphaël ROZANSKI and David SANA, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1^{er}. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "FRETLESS INVESTMENTS S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and

brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2008.

Subscription and payment

The two hundred and fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber, through its directors, states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

86707

First resolution

Mr. Paul MARX, docteur en droit, born on November 21, 1947 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël ROZANSKI et David SANA, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "FRETLESS INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de

l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au, trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare, par ses administrateurs, et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Paul MARX, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI; SANA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2008. Relation GRE/2008/2664. - Reçu soixante deux euros et cinquante cents, 0,50 % = 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088343/231/313.

(080101119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

ARPEGIA Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 85.370.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087134/5281/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03907. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

SYLIS PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.399.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087135/5281/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03910. - Reçu 125,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Hera Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.946.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour HERA SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008087222/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11025. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

SYLIS GLOBAL SERVICES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 91.555.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087136/5281/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03912. - Reçu 117,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Global Investment Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 115.111.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087137/5281/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03913. - Reçu 99,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Agence S.K. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 122.185.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087138/5281/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03914. - Reçu 101,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 90.447.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008087159/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01452. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

DIAMAN Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.895.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Pour DIAMAN SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008087223/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11026. - Reçu 74,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.447.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008087162/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01453. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Mastinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 66.878.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.07.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008087163/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03462. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Finasset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.961.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
tenue au siège social le 19 mai 2008*

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes de la Société.
- 2) L'Assemblée décide de nommer la société C.G. Consulting, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (RCS Luxembourg B 102.188) nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013.
- 3) L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Karel Heeren de son poste d'administrateur de la société avec effet au 13 décembre 2007.
- 4) L'assemblée a décidé de ratifier la nomination par cooptation par le Conseil d'Administration tenu le 24 janvier 2008 au poste d'administrateur de la société de Monsieur Daniel Galhano, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg pour une période débutant le 24 janvier 2008 et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant approuver les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2012.

Nous vous demandons par ailleurs de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants :

- Monsieur Steve van den Broek, président du conseil d'administration, réside professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

- Monsieur Stéphane Weyders, administrateur, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

FINASSET S.A.

Signature

Référence de publication: 2008087417/3258/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

C.C.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 131.557.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.07.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008087164/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03463. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Paraty Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.139.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008087166/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02153. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Danim S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/07/2008.

DANIM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008087189/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10679. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Globe Maritime Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.438.

—
Par la présente je démissionne de mes fonctions en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Pierre FELTGEN.

Référence de publication: 2008087837/1421/11.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Réalisations Immobilières Strassen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 28.322.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087195/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03009. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Stugalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard du Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 11.348.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087196/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03006. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Kodiak Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 131.692.

—
Le bilan abrégé du 11 septembre 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087197/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02404. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Coralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 85.722.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 12 avril 2008 à 16 heures

Monsieur JAE-CHUL SAH, dirigeant de sociétés, demeurant 106-1101 Han-A-Rm Apartment, Soo Seo Dong, Gang Nam Gu, Seoul, Korea a été nommé comme administrateur supplémentaire. Son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de 2012.

Bertrange le 12 avril 2008.

Pour CORALIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008087392/768/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Alcove Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 139.814.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of June.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Sean REILLY, property developer, born on April 5, 1956 in Cavan (Republic of Ireland), residing at Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2 (Republic of Ireland);

duly represented by Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Dublin, on June 18, 2008.

2. Mrs. Deirdre Anne REILLY, student, born on September 10, 1984 in Dublin (Republic of Ireland), residing at Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2 (Republic of Ireland);

duly represented by Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Dublin, on June 18, 2008.

3. Mrs Sharon REILLY, student, born on June 21, 1986 in Dublin (Republic of Ireland), residing at Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2 (Republic of Ireland);

duly represented by Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Dublin, on June 18, 2008.

4. Mrs. Aoife Marie REILLY, student, born on September 25, 1989 in Dublin (Republic of Ireland), residing at Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2 (Republic of Ireland);

duly represented by Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Dublin, on June 18, 2008.

The said proxies, having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Alcove Holdings Europe S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg law, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The purpose of the Company is also the acquisition, the holding, the management, the development, the leasing and the disposal, by any means whatsoever, of real estate.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may grant guarantees of any kind to or in favour of any person investing together with the Company in any project of common purpose.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in any currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments that are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-five thousand euro (EUR 35,000) represented by thirty-five thousand (35,000) corporate units divided into:

- i. twelve thousand five hundred (12,500) corporate units of category A (the "A Units"),
- ii. two thousand five hundred (2,500) corporate units of category B (the "B Units"),
- iii. two thousand five hundred (2,500) corporate units of category C (the "C Units"),
- iv. two thousand five hundred (2,500) corporate units of category D (the "D Units"),
- v. two thousand five hundred (2,500) corporate units of category E (the "E Units"),
- vi. two thousand five hundred (2,500) corporate units of category F (the "F Units"),
- vii. two thousand five hundred (2,500) corporate units of category G (the "G Units"),
- viii. two thousand five hundred (2,500) corporate units of category H (the "H Units"),
- ix. two thousand five hundred (2,500) corporate units of category I (the "I Units"),
- x. two thousand five hundred (2,500) corporate units of category J (the "J Units"),

each unit with a nominal value of one euro (EUR 1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

All are fully subscribed and entirely paid up.

The corporate capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

The corporate capital may be reduced by the decrease of the nominal value of the units.

The corporate capital may also be reduced through the cancellation of units including by the cancellation of one or more entire category of units. In the case of cancellations of categories of units such cancellations of units shall be made in the reverse alphabetical order (starting with J Units).

In the event of a reduction of share capital through the cancellation of a category of units, such category of units gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such category to the Available Amount, as defined in article 21 of the present articles of incorporation (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of unitholders) and the holders of units of the cancelled categories of units shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Unit for each unit of the relevant category held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of units in issue in the categories of units to be cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of members on the basis of the relevant Interim Accounts as defined in article 21 of the present articles of incorporation. The Total Cancellation Amount for each of the categories J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant category at the time of the cancellation of the relevant category unless otherwise resolved by the general meeting of members in the manner provided for an amendment of the present articles of incorporation, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon cancellation of the units of the relevant category, the Cancellation Value Per Unit will become due and payable by the Company.

The corporate capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at fifty million euro (EUR 50,000,000).

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increase of capital may be made by the issue of new corporate units or by conversion of convertible securities issued by the Company, provided that the corporate units issued may only be validly subscribed by members of the Company or by legal entities or natural persons duly approved from time to time by decision of the sole member or by resolution adopted the general meeting of members, as the case may be.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the corporate units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the corporate units to be sub-scribed and issued, to fix the category the corporate units to be issued will belong to, to determine if the corporate units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash and to exclude the pre-emption right of the existing members.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part of all such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Art. 6. The Company may redeem its own corporate units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Art. 7. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Except as otherwise compulsory required by law or by the present articles of incorporation, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Notwithstanding the above, when the resolution of the general meeting is such as to change the rights of a category of units, the resolution must, in order to be valid, fulfill the conditions as to the majority laid down in the paragraph 4 of the present article in each category.

The members may change the nationality of the Company only by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

In case of division of the ownership of a unit into usufruct ownership and bare ownership, the holder of the usufruct is entitled to exercise the voting rights attached to the units, whilst the person holding title to the bare ownership of the units obtains the financial rights attached thereto.

Art. 9. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first para-graph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 10. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 12. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III: Administration

Art. 13. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one manager of Category A and at least one manager of Category B, who need not to be members of the Company.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 14. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place in Luxembourg indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favour of the decisions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 16. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 17. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of one manager of Category, A and one manager of Category B, or by the single signature of the sole manager, or by the single or joint signatures of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 18. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and eight.

Art. 20. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The balance may be distributed to the unitholders upon decision of a general meeting of members in accordance with the provisions set forth hereafter.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

In the event of any dividend distribution, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each unit shall be distributed equally to all unitholders pro rata to their units regardless of categories, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last category in the reverse alphabetical order (i.e. first J-Units, then if no J-Units are in existence, I-Units and in such continuation until only A-Units are in existence).

Art. 21. Definitions.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 20 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Title IV: Winding up - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Each unit gives right to one fraction of the net liquidation assets of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the thirty-five thousand (35,000) corporate units have been subscribed as follows:

Mr. Sean REILLY, prenamed, subscribes three thousand five hundred (3,500) A Units in full ownership and nine-thousand (9,000) A Units in usufruct; seven hundred (700) B Units in full ownership and one thousand eight hundred (1,800) B Units in usufruct; seven hundred (700) C Units in full ownership and one thousand eight hundred (1,800) C Units in usufruct; seven hundred (700) D Units in full ownership and one thousand eight hundred (1,800) D Units in usufruct; seven hundred (700) E Units in full ownership and one thousand eight hundred (1,800) E Units in usufruct; seven hundred (700) F Units in full ownership and one thousand eight hundred (1,800) F Units in usufruct; seven hundred (700) G Units in full ownership and one thousand eight hundred (1,800) G Units in usufruct; seven hundred (700) H Units in full ownership and one thousand eight hundred (1,800) H Units in usufruct; seven hundred (700) I Units in full ownership and one thousand eight hundred (1,800) I Units in usufruct; seven hundred (700) J Units in full ownership and one thousand eight hundred (1,800) J Units in usufruct.

Mrs. Deirdre Anne REILLY, prenamed, subscribes to three thousand (3,000) A Units in bare ownership, six hundred (600) B Units in bare ownership, six hundred (600) C Units in bare ownership, six hundred (600) D Units in bare ownership, six hundred (600) E Units in bare ownership, six hundred (600) F Units in bare ownership, six hundred (600) G Units in bare ownership, six hundred (600) H Units in bare ownership, six hundred (600) I Units in bare ownership, six hundred (600) J Units in bare ownership.

Mrs. Sharon REILLY, prenamed, subscribes to three thousand (3,000) A Units in bare ownership, six hundred (600) B Units in bare ownership, six hundred (600) C Units in bare ownership, six hundred (600) D Units in bare ownership, six hundred (600) E Units in bare ownership, six hundred (600) F Units in bare ownership, six hundred (600) G Units in bare ownership, six hundred (600) H Units in bare ownership, six hundred (600) I Units in bare ownership, six hundred (600) J Units in bare ownership.

Mrs. Aoife Marie REILLY, prenamed, subscribes to three thousand (3,000) A Units in bare ownership, six hundred (600) B Units in bare ownership, six hundred (600) C Units in bare ownership, six hundred (600) D Units in bare ownership, six hundred (600) E Units in bare ownership, six hundred (600) F Units in bare ownership, six hundred (600) G Units in bare ownership, six hundred (600) H Units in bare ownership, six hundred (600) I Units in bare ownership, six hundred (600) J Units in bare ownership.

All the corporate units have been fully paid in by the subscribers, prenamed, so that the amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000) is at free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,700.

Extraordinary general meeting

The members of the Company, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, have met in extraordinary general meeting and have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
2. The number of managers is set at four (4).
3. The following persons are appointed managers of Category A for an unlimited period:
 - Mr. Sean REILLY, property developer, born on April 5, 1956 in Cavan (Republic of Ireland), professionally residing at Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2 (Republic of Ireland);
 - Mr. Raymond Reilly, company director, born on January 2, 1968 in Cavan (Republic of Ireland), professionally residing at Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2 (Republic of Ireland)
4. The following persons are appointed as managers of category B for an unlimited period:

- Mr. Pierre Metzler, lawyer, born on December 28, 1969 in Luxembourg, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

- Mr. Georges Gudenburg, lawyer, born on November 25, 1964 in Luxembourg, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendacht, am neunzehnten Juni,

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul FRIEDERS, mit Amtwohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

1. Herr Sean REILLY, Bauunternehmer, geboren in Cavan (Republik Irland), am 5. April 1956, geschäftsansässig in Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2 (Republik Irland),

vertreten durch Frau Morgane IMGRUND, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt in Dublin am 18. Juni 2008;

2. Frau Deirdre Anne REILLY, Studentin, geboren in Dublin (Republik Irland), am 10. September 1984, wohnhaft in Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2 (Republik Irland),

vertreten durch Frau Morgane IMGRUND, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt in Dublin am 18. Juni 2008;

3. Frau Sharon REILLY, Studentin, geboren in Dublin (Republik Irland), am 21. Juni 1986, wohnhaft in Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2 (Republik Irland),

vertreten durch Frau Morgane IMGRUND, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt in Dublin am 18. Juni 2008;

4. Frau Aoife Marie REILLY, Studentin, geboren in Dublin (Republik Irland), am 25. September 1989, wohnhaft in Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2 (Republik Irland),

vertreten durch Frau Morgane IMGRUND, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt in Dublin am 18. Juni 2008.

Diese Vollmachten bleiben nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung als Anlage beigelegt.

Die Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, haben den unterzeichnenden Notar ersucht die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch das geltende Recht und die vorliegenden Bestimmungen geregelt wird, aufzunehmen:

Titel I: Gesellschaftsform - Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Alcove Holdings Europe S.à r.l." (die "Gesellschaft"), die den luxemburgischen Gesetzen, insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und der folgenden Satzung unterliegt, gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann an einen beliebigen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung und an einen beliebigen Ort innerhalb von Luxemburg-Stadt durch Beschluss der Geschäftsleitung verlegt werden.

Niederlassungen oder andere Geschäftsräume können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsleitung eröffnet werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist es, Beteiligungen in jedweder Form in luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften zu halten, das Halten von Anteilen in luxemburgischen oder ausländischen Vermögenstreuhandunternehmen, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Erwerbsformen, sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise, von Aktien, Anteilen, Schuldverschreibungen und anderen Wertpapieren jedweder Natur und das Eigentum, die Verwaltung, die Entwicklung und die Leitung ihres Portfolios.

Gesellschaftszweck ist ebenso der Erwerb, das Halten, die Geschäftsführung, die Entwicklung, die Vermietung und die Verfügung jeglicher Art von und über Immobilien.

Die Gesellschaft kann ihre Kapitalmittel verwenden um in Immobilien zu investieren/Einlagen in Immobilien einzubringen, um ihre Aktiva, so wie diese sich im Laufe der Zeit zusammensetzen, namentlich, jedoch nicht ausschließlich, ihr Wertpapierenbestand jedweder Herkunft, zu bilden, zu verwalten, zu entwickeln oder um über diese zu verfügen, um an der Gründung, Entwicklung und Einflussnahme in jeglichem Unternehmen teilzunehmen, um durch Investition/Einlagen, Zeichnung, Sicherung oder Option Wertpapiere oder jegliche Rechte geistigen Eigentums zu erwerben, um diese durch Verkauf, Übereignung, Tausch oder sonst wie zu veräußern, um Benutzungsrechte an geistigem Eigentum zu erhalten oder zu gewähren und um den Gesellschaften oder zu deren Gunsten, in denen die Gesellschaft über direkte oder indirekte Anteilnahme verfügt sowie den Gesellschaften des Konzerns, jegliche Unterstützung einschließlich durch finanzielle Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien, zu leisten.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen, bevorzugte Kapitalzertifikate, Schuldscheine und Schuldanerkennungen, konvertierbar oder nicht konvertierbar, innerhalb der Grenzen des Gesetzes ausgeben. Die Gesellschaft kann Unterstützung jedweder Art, Darlehen, Vorschuss oder Garantien den oder zugunsten der Gesellschaften, Treuhänderunternehmen oder Unternehmen in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder zugunsten von Gesellschaften welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie die Gesellschaft angehören, gewähren.

Die Gesellschaft kann jeder Person oder zu Gunsten jeder Person, die mit der Gesellschaft zusammen in ein gemeinsames Projekt investiert jegliche Art von Garantien gewähren.

Ein Zweck der Gesellschaft ist es, und als Ziel als solches oder anders, und entweder zur Erzielung von Gewinn oder zur Vermeidung von einem Verlust oder für welchen Zweck auch immer, ob verbunden mit einer Vergütung oder einem Gewinn für die Gesellschaft oder nicht, Währungs- und Zinsgeschäfte oder andere finanzielle oder sonstige Geschäfte jedweder Art vorzunehmen, einschließlich Geschäfte zum Zwecke, oder geeignet zum Zwecke der Vermeidung, Reduzierung, Minimierung des, Absicherung gegen das oder auf andere Art der Verwaltung des Risikos eines jeglichen Verlusts, Kosten, Aufwendung oder gesteigerte oder zu erwartende Haftung mittelbarer oder unmittelbarer Natur, resultierend aus jedweden Wechsel eines jedweden Zinssatzes oder eines Währungswechsellkurses oder des Preises oder Wertes eines Vermögens, Aktiva, Produktes, Index oder Verantwortung oder aus jedwedem anderen Risiko oder Faktor welches die Geschäftsinteressen der Gesellschaft betreffen, einschließlich, aber nicht begrenzt auf Transaktionen, sei es in Gestalt von Erwerb, Verkäufen oder sonst wie, in jeder Währung, Platzgeschäfte und andere Devisen- und Kursgeschäfte, caps, floors und collars, Termingeschäfte, Optionen, Tauschgeschäfte und jede anderen Vereinbarungen zur Absicherung von Währungszinssraten und solch andere Instrumente welche vergleichbar oder abgeleitet von einem der vorbenannten Instrumente sind.

Die Gesellschaft kann alle vorgenannten Geschäfte oder ein jedes oder mehrere hiervon, als getrenntes oder separates Geschäft oder aber als Hauptgeschäft betreiben, jedwede Tätigkeit betreiben im Produktionsbereich oder in einem anderen Bereich, für welche die Gesellschaft geeignet zu sein scheint, zufrieden stellend ausführen zu können, in Verbindung mit dem oben genannten oder einem der oben genannten Zwecke oder mit Sicht direkt oder indirekt den Wert des Vermögens der Gesellschaft oder ihre Rechte zu verstärken oder sie rentabler zu gestalten.

Die Gesellschaft kann als Geschäftsführer, Berater, Aufsichtsbeauftragter und als Beauftragter anderer Gesellschaften oder Unternehmen fungieren, und, für diese Gesellschaften oder Unternehmen, ob geschäftsführende, beratende, technische, im Erwerb oder im Verkauf oder andere Dienstleistungen tätigen, und in Vereinbarungen eintreten, wenn und soweit diese notwendig oder ratsam sind in Bezug auf das Vorgehende.

Generell, kann die Gesellschaft sämtliche Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen ergreifen, sowie jede Handlungen ausführen, welche sie für die Verfolgung und Entwicklung des Gesellschaftszweckes als notwendig erachtet.

Titel II: Gesellschaftskapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfunddreißigtausend Euro (EUR 35.000,-) eingeteilt in fünfunddreißigtausend Gesellschaftsanteile (35.000) eingeteilt in:

- i. zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile der Kategorie A (die "A-Anteile"),
- ii. zweitausend fünf hundred (2.500) Gesellschaftsanteile der Kategorie B (die "B-Anteile"),
- iii. zweitausend fünf hundred (2.500) Gesellschaftsanteile der Kategorie C (die "C-Anteile"),
- iv. zweitausend fünf hundred (2.500) Gesellschaftsanteile der Kategorie D (die "D-Anteile"),
- v. zweitausend fünf hundred (2.500) Gesellschaftsanteile der Kategorie E (die "E-Anteile"),
- vi. zweitausend fünf hundred (2.500) Gesellschaftsanteile der Kategorie F (die "F-Anteile"),
- vii. zweitausend fünf hundred (2.500) Gesellschaftsanteile der Kategorie G (die "G-Anteile"),
- viii. zweitausend fünf hundred (2.500) Gesellschaftsanteile der Kategorie H (die "H-Anteile"),
- ix. zweitausend fünf hundred (2.500) Gesellschaftsanteile der Kategorie I (die "I-Anteile"),
- x. zweitausend fünf hundred (2.500) Gesellschaftsanteile der Kategorie J (die "J-Anteile"),

mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-) und mit solchen Rechten und Verpflichtungen wie vorliegend beschrieben.

Alle sind vollständig gezeichnet und voll einbezahlt.

Das Gesellschaftskapital kann je nachdem durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden.

Das Gesellschaftskapital kann durch Herabsetzung des Nennwerts der Gesellschaftsanteile verringert werden.

Das Gesellschaftskapital kann ebenfalls durch Aufhebung der Gesellschaftsanteile sowie durch Aufhebung der Gesamtheit einer oder mehrerer Kategorien herabgesetzt werden. Im Falle einer solchen Aufhebung einer Anteilskategorie muss die Aufhebung der Gesellschaftsanteile in umgekehrter alphabetischer Reihenfolge erfolgen (beginnend mit den J-Anteilen).

Im Falle einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals durch die Aufhebung einer Anteilskategorie, gewährt diese Kategorie ihren Anteilseignern ein Anrecht auf den verfügbaren Betrag (so wie in Artikel 21 der vorliegenden Satzung definiert), dies verhältnismäßig zu ihrem Anteil (jedoch unter Einschränkung des Gesamtaufhebungsbetrags festgelegt durch die Gesellschafterversammlung). Die Anteilhaber der Anteile der aufgehobenen Kategorien bekommen von der Gesellschaft einen Betrag zugestellt, der dem Aufhebungswert pro Anteil ihrer ehemaligen Anteile entspricht.

Der Aufhebungswert pro Anteil wird durch Teilung des Gesamtaufhebungsbetrags durch die Anzahl der zur Aufhebung bestimmten Anteile in der jeweiligen Kategorie errechnet.

Der Gesamtaufhebungsbetrag entspricht einem Betrag, der auf Basis des entsprechenden Zwischenabschlusses durch die Geschäftsführung festgelegt und durch die Gesellschafterversammlung genehmigt wurde. Der Gesamtaufhebungsbetrag jeder Kategorie J, I, H, G, F, E, D, C, B und A entspricht dem verfügbaren Betrag der entsprechenden Kategorie zum Zeitpunkt der Aufhebung der entsprechenden Kategorie, soweit nichts Anderes durch die Gesellschafterversammlung in der vorgesehenen Form einer Satzungsänderung beschlossen wurde, vorausgesetzt jedoch dass der Gesamtaufhebungsbetrag den verfügbaren Betrag nicht übersteigt.

Bei Aufhebung der Anteile der jeweiligen Kategorie wird der Aufhebungswert pro Anteil fällig und durch die Gesellschaft auszahlbar.

Das Gesellschaftskapital kann ebenso durch Geschäftsführungsbeschluss, gemäß den nachstehenden Regeln, erhöht werden.

Das genehmigte Kapital ist auf fünfzig Millionen Euro (EUR 50.000.000,-) festgesetzt.

Die Geschäftsführung ist befugt und bevollmächtigt während eines Zeitraums von fünf Jahren nach dem Datum der Veröffentlichung der Satzungen im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, jegliche Kapitalerhöhung, sei es in einem oder mehreren Schritten, im Rahmen des genehmigten Kapitals vorzunehmen.

Diese Kapitalerhöhung kann durch die Ausgabe von neuen Geschäftsanteilen oder durch Ausgabe von konvertiblen Wertpapieren erfolgen, vorausgesetzt, dass die ausgegebenen Geschäftsanteile nur gültig durch Gesellschafter der Gesellschaft oder durch juristische oder natürliche Personen gezeichnet werden die im Laufe der Zeit, je nachdem, durch Entscheidung des Alleingeschafters oder durch Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung befürwortet wurden.

Dieser erhöhte Kapitalbetrag kann unter den von der Geschäftsführung bestimmten Bedingungen, insbesondere bezüglich der Zeichnung und der Bezahlung der zu zeichnenden und auszugebenden Gesellschaftsanteile, so wie die Festlegung der Zeichnungs- und Ausgabezeit und die Anzahl an Gesellschaftsanteile, die Festsetzung zu welcher Kategorie die zu zeichnenden und auszugebenden Gesellschaftsanteile gehören, die Bestimmung ob die Gesellschaftsanteile mit oder ohne Emissionsagio ausgegeben werden, die Bestimmung in welchem Ausmaß die Bezahlung der neu gezeichneten Anteile in bar oder durch andere Mittel erfolgen kann, sowie die Ausschließung der Vorverkaufsrechte bereits bestehender Gesellschafter, gezeichnet und ausgegeben werden.

Die Geschäftsführung kann jedem ordnungsgemäß ermächtigten Geschäftsführer oder Handlungsbevollmächtigten der Gesellschaft die Aufgabe der Annahme der Zeichnungen sowie der Bezahlungen von Gesellschaftsanteilen, die einen Teil des erhöhten Kapitalbetrags darstellen, übertragen.

Nachfolgend auf jede erfolgte Kapitalerhöhung und ordnungsgemäß in der Form wie vom Gesetz vorgesehen, wird der erste Paragraph dieses Artikels so geändert werden, dass er fortan die tatsächliche Erhöhung widerspiegelt; diese Änderung wird in maßgeblicher Form durch die Geschäftsführung oder durch jegliche Person die ordnungsgemäß dazu befugt und bevollmächtigt wurde, aufgenommen.

Art. 6. Die Gesellschaft kann, unter Beachtung der relevanten Gesetzesanordnungen, ihre eigenen Gesellschaftsanteile zurückkaufen.

Der Erwerb von sowie die Verfügung durch die Gesellschaft über ihre eigenen Gesellschaftsanteile kann aufgrund einer Beschlussfassung der und unter den Bedingungen, die die Hauptversammlung der Gesellschafter bestimmen muss, stattfinden.

Art. 7. Jede ordnungsmäßige Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter darstellen. Sie wird die weitestgehenden Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, auszuführen oder zu ratifizieren.

Jeder Anteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme in den ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen der Gesellschafter.

Sofern das Gesetz oder die vorliegende Satzung nichts Gegenteiliges vorsehen, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Stammkapital sowie die anderen Bestimmungen dieser Satzung können zu jeder Zeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder per Beschluss der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, geändert werden.

Ungeachtet des Vorgeführten sollte der Beschluss der Hauptversammlung die Änderung der Rechte einer Anteilskategorie mit sich führen, so muss dieser Beschluss der Gültigkeit wegen die Mehrheitsbedingungen des Paragraphen 4 des vorliegenden Artikels für jede Kategorie erfüllen.

Die Gesellschafter können die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft nur durch eine einstimmige Entscheidung ändern.

Falls alle Gesellschafter bei einer Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Art. 8. Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen; falls ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils auszusetzen, bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer in Bezug auf die Gesellschaft benannt wurde.

Im Falle der dinglichen Abspaltung eines Nießbrauchsrechts von den Geschäftsanteilen ist der Nießbraucher dazu berechtigt die Stimmrechte auszuüben, die sich auf die jeweiligen Anteile beziehen, während der bloße Eigentümer der Geschäftsanteile die den Geschäftsanteilen anhaftenden finanziellen Rechte erhält.

Art. 9. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt dieser Alleingesellschafter sämtliche Rechte der Gesellschafterversammlung aus.

Die Entscheidungen des Alleingeschafters, welche im Rahmen des ersten Absatzes getroffen werden, sind in ein Protokoll aufzunehmen oder schriftlich abzufassen.

Weiterhin werden Verträge, die zwischen dem Alleingesellschafter und der durch den Alleingesellschafter vertretenen Gesellschaft geschlossen werden, in ein Protokoll aufgenommen oder schriftlich abgefasst.

Nichtsdestotrotz ist diese letzte Regelung nicht anwendbar auf laufende Geschäfte, die unter normalen Bedingungen eingegangen werden.

Art. 10. Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter Gesellschaftern übertragbar.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nicht-Gesellschafter benötigt die in einer Gesellschafterversammlung erteilte Zustimmung von Gesellschaftern die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren.

Im Todesfall eines Gesellschafters ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter abhängig von der Zustimmung von Gesellschaftern die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter repräsentieren. In diesem Fall ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Ehepartner erfolgt.

Art. 11. Der Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des Alleingeschafters oder eines Gesellschafters haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

Art. 12. Gläubiger, Berechtigte oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen aus keinem Grund und in keinem Fall Siegel an das Gesellschaftsvermögen anbringen.

Titel III: Verwaltung

Art. 13. Die Gesellschaft wird von einer Geschäftsführung verwaltet, die sich aus mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B zusammensetzt, wobei diese nicht Gesellschafter der Gesellschaft zu sein brauchen.

Die Geschäftsführer werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen, welche auch die Befugnisse, das Entgelt und die Dauer des Mandats bestimmt.

Art. 14. Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen. Sie kann weiterhin einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer zu sein braucht und der für die Abfassung der Sitzungsprotokolle der Geschäftsführung und der Gesellschafter verantwortlich ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Geschäftsführer zusammen und zwar an dem Ort in Luxemburg, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist.

Schriftliche Einberufungsschreiben zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer in dringlichen Fällen, wobei dann die Art des Dringlichkeitsfalles in dem Einberufungsschreiben genannt werden muss. Auf die Einberufung kann schriftlich per Brief, Fax oder Email durch jeden Geschäftsführer verzichtet werden. Gesonderte Einberufungsschreiben sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, welche aus einem Zeitplan hervorgehen, der vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung der Geschäftsführung vertreten lassen, indem er schriftlich per Brief, Fax oder Email einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt.

Abstimmungen können auch schriftlich per Brief, Fax oder Email durchgeführt werden.

Die Geschäftsführung kann nur wirksam beraten und handeln, wenn zumindest eine Mehrheit von Geschäftsführern bei der Sitzung anwesend oder vertreten ist. Die Entscheidungen werden durch eine Mehrheit der Stimmen der bei einer Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen und nur, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B diesen Entscheidungen zustimmen.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern genehmigt und unterzeichnet wurden, haben dieselbe Wirkung wie Beschlüsse, über die bei Sitzungen der Geschäftsführung abgestimmt wurde.

Art. 15. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden von deren Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den vorübergehenden Vorsitzenden, der den Vorsitz dieser Sitzung übernommen hat.

Kopien und Auszüge solcher Sitzungen, die zur Vorlage in Rechtsangelegenheiten oder in sonstiger Weise vorgelegt werden, werden durch den Vorsitzenden, den Sekretär oder zwei Geschäftsführer unterzeichnet.

Art. 16. Die Geschäftsführung verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Namen und im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit der Geschäftsführung.

Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung und Angelegenheiten, ohne vorherigen Beschluss der Gesellschafterversammlung, an einen oder mehrere Geschäftsführer, an einen Prokuristen oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwangsweise Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen beraten und mit den Befugnissen ausgestattet sind, die von der Geschäftsführung festgelegt werden. Die Geschäftsführung kann außerdem jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwangsweise Geschäftsführer sein muss, übertragen, Beauftragte und Angestellte bestellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen.

Art. 17. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B oder durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Einzel- oder die gemeinsame Unterschrift jeder Person(en), die durch die Geschäftsführung berechtigt wurde, verpflichtet.

Art. 18. In der Ausübung ihres Mandats haften die Geschäftsführer nicht persönlich für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie für die gewissenhafte Ausführung der ihnen obliegenden Pflichten verantwortlich.

Art. 19. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gesellschaftsgründung und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendacht.

Art. 20. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Jahresabschluss erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt.

Ein Betrag von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Dieser Abzug endet sobald diese Rücklage einen Betrag erreicht hat, der zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht.

Der Überschuss kann durch Entscheidung der Hauptversammlung gemäss den nachstehenden Bestimmungen an die Gesellschafter ausgezahlt werden.

Die Hauptversammlung der Gesellschafter entscheidet, auf Empfehlung der Geschäftsführung, über die Verwendung des jährlichen Nettogewinns.

Vorschüsse auf Dividenden können jederzeit unter den folgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. der Zwischenabschluss wird von der Geschäftsführung angefertigt,
2. dieser Zwischenabschluss weist, selbst unter Berücksichtigung der vorgetragenen Gewinne, einen Gewinn auf,
3. die Entscheidung die Vorschüsse auf Dividenden auszubezahlen wird durch die außerordentliche Gesellschafterversammlung getroffen,
4. die Auszahlung erfolgt sobald die Gesellschaft sichergestellt hat, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft unverletzt bleiben.

Im Falle jeglicher Dividendenausschüttung werden die Dividenden wie folgt zugeteilt und ausgezahlt:

(i) 0,25% des Nennwerts eines jeden Anteils können gleichmäßig auf alle Gesellschafter im Verhältnis zu ihrem Anteil und unabhängig jeglicher Kategorie, verteilt werden, dann

(ii) Der Überschuss der Gesamtausschüttung wird vollständig an die Inhaber der letzten Kategorie in der umgekehrten alphabetischen Reihenfolge zugeteilt werden (zuerst J-Anteile, wenn keine J-Anteile vorhanden I-Anteile und dies bis nur noch A-Anteile vorhanden sind).

Art. 21. Definitionen.

Verfügbarer Betrag bedeutet der Gesamtbetrag der Nettogewinn der Gesellschaft (vorgetragene Gewinne eingeschlossen) insoweit wir die Gesellschafter Anrecht auf Dividendenausschüttung im Sinne des Art. 20 der vorliegenden Satzung gehabt hätten, erhöht um (i) jeden verfügbaren Emissionsagio und andere frei zur Verfügung stehende Beträge und (ii) je nachdem um den Betrag der Kapitalherabsetzung und der Kapitalrücklagenherabsetzung im Zusammenhang mit der zur Aufhebung bestimmten Anteilskategorie, von der jedoch (i) jegliche Verluste (vorgetragene Verluste eingeschlossen) und (ii) jegliche Beträge, die gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und denen der vorliegenden Satzung, zur Rücklage bestimmt sind, sowie diese jeweils in den betroffenen Zwischenabschlüssen erscheinen (ohne jegliche Doppelzählung) abgezogen werden, so dass:

$$VB = (NG + E + KH) - (V + GK)$$

wobei:

VB=Verfügbarer Betrag

NG=Nettogewinn (vorgetragene Gewinne eingeschlossen)

E= jeder verfügbare Emissionsagio und andere frei zur Verfügung stehende Beträge

KH=Betrag der Kapitalherabsetzung und der Kapitalrücklagenherabsetzung im Zusammenhang mit der zur Aufhebung bestimmten Anteilskategorie

V=Verluste (vorgetragene Verluste eingeschlossen)

GK= jegliche Beträge, die gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und denen der vorliegenden Satzung, zur Rücklage bestimmt sind

Zwischenabschluss bedeutet die Zwischenabschlüsse der Gesellschaft zum Zwischenabschlussdatum.

Zwischenabschlussdatum bedeutet das Datum, das nicht früher als acht (8) Tage vor dem Aufhebungsdatum der betroffenen Anteilskategorie festgelegt werden kann.

Titel IV Auflösung und Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche oder juristische Personen sein können) erfolgen, die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über diese Auflösung entschieden hat und die ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Nach Abschluss der Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft den Gesellschaftern entsprechend ihrer gehaltenen Geschäftsanteile zugeteilt.

Art. 23. Für alle Punkte, die nicht durch die Regelungen der vorliegenden Satzung geregelt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertundfünfzehn über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Zeichnung und Auszahlung

Alle fünfunddreißigtausend (35.000) Gesellschaftsanteile sind vollständig wie folgt gezeichnet worden:

Herr Sean REILLY, vorgenannt, zeichnet dreitausendfünfhundert (3.500) A-Anteile in vollem Eigentum und neuntausend (9.000) A-Anteile in Nießbrauch; siebenhundert (700) B-Anteile in vollem Eigentum und eintausendachthundert (1.800) B-Anteile in Nießbrauch, siebenhundert (700) C-Anteile in vollem Eigentum und eintausendachthundert (1.800) C-Anteile in Nießbrauch; siebenhundert (700) D-Anteile in vollem Eigentum und eintausendachthundert (1.800) D-Anteile in Nießbrauch; siebenhundert (700) E-Anteile in vollem Eigentum und eintausendachthundert (1.800) E-Anteile in Nießbrauch; siebenhundert (700) F-Anteile in vollem Eigentum und eintausendachthundert (1.800) F-Anteile in Nießbrauch; siebenhundert (700) G-Anteile in vollem Eigentum und eintausendachthundert (1.800) G-Anteile in Nießbrauch; siebenhundert (700) H-Anteile in vollem Eigentum und eintausendachthundert (1.800) H-Anteile in Nießbrauch; siebenhundert (700) I-Anteile in vollem Eigentum und eintausendachthundert (1.800) I-Anteile in Nießbrauch; siebenhundert (700) J-Anteile in vollem Eigentum und eintausendachthundert (1.800) J-Anteile in Nießbrauch.

Frau Deirdre Anne REILLY, vorgenannt, zeichnet dreitausend (3.000) A-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) B-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) C-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) D-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) E-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) F-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) G-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) H-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) I-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) J-Anteile in bloßem Eigentum.

Frau Sharon REILLY, vorgenannt, zeichnet dreitausend (3.000) A-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) B-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) C-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) D-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) E-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) F-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) G-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) H-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) I-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) J-Anteile in bloßem Eigentum.

Frau Aoife Marie REILLY, vorgenannt, zeichnet dreitausend (3.000) A-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) B-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) C-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) D-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) E-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) F-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) G-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) H-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) I-Anteile in bloßem Eigentum; sechshundert (600) J-Anteile in bloßem Eigentum.

Alle Gesellschaftsanteile wurden vollständig von den vorgenannten Zeichnern in bar eingezahlt, so dass der Betrag von fünfunddreißigtausend Euro (EUR 35.000,-) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, worüber der Nachweis dem unterzeichnenden Notar erbracht wurde.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar gibt hiermit an, beglaubigt und ausdrücklich vermerkt zu haben, dass die aufgezählten Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hier erfüllt worden sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen jedweder Art, welcher der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, sind auf ungefähr EUR 2.700 abgeschätzt.

Ausserordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter, vertreten wie vorbenannt, welche das gesamte Stammkapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist L-1130 Luxemburg, 37, rue d'Anvers;
2. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf vier (4) festgelegt;
3. Folgende Personen werden als Geschäftsführer der Kategorie A auf unbestimmte Zeit ernannt:
 - Herr Sean Reilly, Bauunternehmer, geboren am 5. April 1956 in Cavan (Republik Irland), geschäftsansässig in Block E Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2 (Republik Irland);
 - Herr Raymond Reilly, Geschäftsleiter, geboren am 2. Januar 1968 in Cavan (Republik Irland), geschäftsansässig in Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2 (Republik Irland)
4. Folgende Personen werden als Geschäftsführer der Kategorie B auf unbestimmte Zeit ernannt:
 - Herr Pierre Metzler, Anwalt, geboren am 28. Dezember 1969 in Luxemburg, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg)
 - Herr Georges Gudenburg, Anwalt, geboren am 25. November 1964 in Luxemburg, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg).

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der oben genannten erschienen Parteien, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasste wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde an die Bevollmächtigte, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Imgrund, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2008, Relation: LAC/2008/25594. — Reçu à 0,50%: cent soixante-quinze euros (€ 175.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 8. Juli 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008087198/212/695.

(080100102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

HR Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.563.

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'EST REUNIE:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HR MEDIA S.A.", avec siège social à Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich en date du 03 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 669 du 08 juillet 2005. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.563.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck PROVOST, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Monsieur Raymond THILL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Elle appelle à ces fonctions la société, CUMBRIA DEVELOPMENTS INC., avec siège social à Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama.

Pouvoirs du liquidateur

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée est close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Provost, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2008, LAC/2008/25705. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008087446/5770/61.

(080100000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Woodimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 94.198.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008087201/9037/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02937. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Tolka Invest S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.194.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087202/9037/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01147. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Opera-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.926.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087203/9037/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Vialca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.561.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2008

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 9b, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée accepte les démissions de leur poste d'administrateur avec effet immédiat, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et nomme en remplacement Monsieur Fons Mangen, demeurant au 147, rue de Warcken à L-9088 Ettelbruck, Monsieur Jean-Hugues Antoine, demeurant au 7, rue de la Sartelle à B-6810 Izel et Madame Carine Reuter, demeurant au 5, rue des Champs à L-3332 Fennange au poste d'administrateurs de la société. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement, Ramlux S.A., avec siège social au 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la société. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

86730

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008087509/655/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10795. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxinterimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 87.686.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

LUXINTERIMMO SA

Signature

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008087204/9037/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Hydinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.295.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 14 avril 2006, les décisions suivantes ont été prises:

- la démission de Mademoiselle Barbara Schoonbroodt en tant qu'administrateur A de la société a été acceptée.
- les démissions de F. van Lanschot Management S.A., F. van Lanschot Corporate Services S.A. et de Harbour Trust and Management S.A., en tant qu'administrateur B de la société ont été acceptées.
- sont nommés aux fonctions d'administrateurs de la société: Van Lanschot Management S.A., Van Lanschot Corporate Services S.A. et Harbour Trust and Management S.A. Leurs mandats sont valables jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels 2007;
- la démission de Ernst & Young S.A., Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société est acceptée.
- la nomination de GSL Fiduciaire S. à r.l., 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société a été acceptée et son mandat est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels 2007;
- ces cinq résolutions ont effet immédiat.

Mamer, le 18 juin 2008.

Van Lanschot Corporate Services S.A. / Van Lanschot Management S.A.

Administrateur A, Proxy-Holder / Administrateur B

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008088215/695/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03736. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Luxinterimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 87.686.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
LUXINTERIMMO SA
Signature
L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008087205/9037/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01132. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 487.742,80.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.574.

1 - Suite à la cession de parts intervenue en date du 21 janvier 2008 entre London Acquisition B.V. et Ioliet Beheer B.V., il résulte que:

- London Acquisition B.V., domicilié 3105 Strawinskylaan 1077 ZX Amsterdam, aux Pays-Bas, et immatriculé sous le numéro 34276763 auprès du Registre des Sociétés d'Amsterdam, Pays-Bas, ne détient plus de part de la Société.

- Ioliet Beheer B.V., domicilié 200 Prins Bernhardplein 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculé sous le numéro 34189584 auprès du Registre des Sociétés d'Amsterdam détient

- 1.173.130 parts sociales de catégorie A d'une valeur de EUR 0,01 chacune.
- 1.173.130 parts sociales de catégorie B d'une valeur de EUR 0,01 chacune.
- 1.173.130 parts sociales de catégorie C d'une valeur de EUR 0,01 chacune.
- 1.173.130 parts sociales de catégorie D d'une valeur de EUR 0,01 chacune.
- 1.173.130 parts sociales de catégorie E d'une valeur de EUR 0,01 chacune.
- 1.173.130 parts sociales de catégorie F d'une valeur de EUR 0,01 chacune.
- 1.173.130 parts sociales de catégorie G d'une valeur de EUR 0,01 chacune.
- 1.173.130 parts sociales de catégorie H d'une valeur de EUR 0,01 chacune.
- 1.173.130 parts sociales de catégorie I d'une valeur de EUR 0,01 chacune.
- 1.173.130 parts sociales de catégorie J d'une valeur de EUR 0,01 chacune.

Par ailleurs, suite à une erreur apparue dans la notification enregistrée le 17 juin 2008 sous la référence LO80086163.05, il est à préciser, que l'Associé Northern Trust Fiduciary Services (Guernsey) Limited agit en qualité de fiduciaire de Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust, et c'est en cette qualité qu'il détient 26.258 parts sociales de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J.

Il convient donc de ne plus faire figurer sur l'extrait du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, Northern Trust Fiduciary Services (Guernsey) Limited comme agissant en son nom seul, et possédant 34.637 parts sociales de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J.

Veillez également prendre note que l'Associé Cornelis A.M. de KONING, qui détient 8.404 parts sociales de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, est domicilié 90 Veenweg, 2631 CM Nootdorp, aux Pays-Bas.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

London Acquisition Luxco S.à r.l.
Frank Welman
Gérant A

Référence de publication: 2008088208/683/39.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03134. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080101333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Luxinterimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 87.686.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
LUXINTERIMMO SA
Signature
L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008087207/9037/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Axiome Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.953.

Le bilan clos au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/08.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.
17, rue des Jardiniers, B.P. 2650, L-1026 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008087208/1652/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03541. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Galante S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 123.984.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 juin 2008

En date du 25 juin 2008 l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Robert Barnes, gérant de catégorie A, avec effet au 25 juin 2008,
- de nommer Monsieur Frank Hans Stefan Aumann, né le 12 novembre 1970 à Aschaffenburg, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: Neue Mainzer Strasse 52, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 25 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors le conseil de gérance est composé comme suit:

- Monsieur John Katz, gérant de catégorie A
- Monsieur Frank Hans Stefan Aumann, gérant de catégorie A
- Monsieur Guy Harles, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Galante S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008087389/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Greenhouse Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.499.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087213/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02888. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Exor Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.734.

La société anonyme Exor Group ayant son siège social à Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, inscrite sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 6.734, requiert par la présente les modifications suivantes au registre de commerce et des sociétés:

Par décision de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008:

Sous la rubrique «Administrateur(s)/gérant(s)»:

Le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé pour une période de 1 an venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009:

Jacques LOESCH

Adresse: 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Fonction: Administrateur et Président

Pouvoir de signature: Illimité en toutes circonstances par sa signature individuelle

Pierre MARTINET

Adresse: 186, avenue Victor Hugo, F-75016 Paris

Fonction: Administrateur

Pouvoir de signature: Illimité en toutes circonstances par sa signature individuelle

Virgilio MARRONE

Adresse: 470/9, Corso Moncalieri, I-10122 Turin, Italie

Fonction: Administrateur

Pouvoir de signature: conjointe avec un membre du conseil d'administration

Sous la rubrique «Délégué(s) à la gestion journalière»:

Le mandat d'administrateur-délégué suivant a été renouvelé pour une période de 1 an venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009:

Pierre MARTINET

Adresse: 186, avenue Victor Hugo, F-75016 Paris

Fonction: Administrateur-délégué en date du 01/11/2007

Pouvoir de signature: Illimité en toutes circonstances par sa signature individuelle

Sous la rubrique «Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes:» est à confirmer comme suit:

Le mandat de commissaire aux comptes de Ernst & Young a été renouvelé pour une période de 1 an venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour réquisition

Pour Exor Group

Pierre MARTINET

Référence de publication: 2008087476/5231/41.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08410. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Property Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.750,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.999.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087216/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02884. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Europanel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.909.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 15 mai 2008

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009:

- M. Cyril JULLIARD, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

- M. Bertrand van HOUTTE, Administrateur

- M. Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur

- M^e Pierre DELANDMETER, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, sous réserve du nihil obstat de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, M. Philippe VISCONTI en qualité de nouvel Administrateur de la Société en remplacement de M. Edward de BURLET dont le mandat d'Administrateur n'est pas renouvelé.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- M. Cyril JULLIARD, Europanel Research and Alternative Asset Management, 49-51, avenue George V, 75008 Paris, FRANCE.

Administrateurs:

- M. Bertrand van HOUTTE, Europanel Research and Alternative Asset Management, 49-51, avenue George V, 75008 Paris, FRANCE.

- M. Guy VERHOUSTRAETEN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, LUXEMBOURG.

- M^e Pierre DELANDMETER, Etude Pierre Delandmeter, 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, LUXEMBOURG.

- M. Philippe VISCONTI, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, LUXEMBOURG.

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Katie AGNES / Philippe VISCONTI

Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2008087821/1183/41.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03657. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Sando Luxemburgo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 119.737.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087217/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02878. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Gera-Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort.
R.C.S. Luxembourg B 126.207.

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Madame Monique FEIDT, employée privée, née à Luxembourg, le 21 août 1965, demeurant à L-5870 Alzingen, 6A, rue de Syren.

2.- Madame Marie Antoinette HELLERS, employée de banque, née à Echternach, le 7 août 1965, demeurant à L-8393 Olm, 15, rue des Prés,

ici représentée par Madame Monique FEIDT, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, rester annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elles sont les seules et uniques associées actuelles de la société à responsabilité limitée "Gera-Home S.à r.l.", avec siège social à L-5870 Alzingen, 6A, rue de Syren, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 126.207, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1099 du 8 juin 2007,

et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social d'Alzingen à L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Contern."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent trente euros et les associées s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FEIDT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2008. Relation GRE/2008/2633. - Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088324/231/41.

(080100893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.077.

La version abrégée des Comptes Annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/08.

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008087219/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05003. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.890.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087224/34/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10917. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Polena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 54.903.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Les administrateurs de la catégorie A:

- Monsieur Giorgio ANTONINI, domicilié professionnellement au 3A, via Carona, CH-6900 Lugano;
- Monsieur Luigi GOZZI, domicilié professionnellement au 32, via F. Soragna I-46019 Viadana;
- Monsieur Alessandro SAVIOLA, domicilié professionnellement au 15, via Le Lombardia, I-46019 Viadana.

Les administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole THOMMES, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea DANY, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008088240/693/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.